

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SABRES (40)

Séance du 20 janvier 2020
Délibération n° 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 20 janvier à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à SABRES (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. LAGRAVE Renaud.

Étaient Présents : M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de Mme BARAT Geneviève, Mme HARRIBEY Laurence, Mme NADAU Marie-Françoise, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. PEDEUBOY Jean-Louis portant pouvoir de M. BAUDY Serge, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DUPIOL Guy et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. DERVILLÉ Luc, M. GLEYZE Jean-Luc portant pouvoir de M. DELUGA François, M. ICHARD Vincent, M. SORE Serge.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BAUDY Serge ayant donné pouvoir à M. PEDEUBOY Jean-Louis, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc.

Absents : Mme VEILLARD Carole (excusée), M. CARRERE Paul (excusé), M. SARTRE Philippe (excusé), M. BORDERIE Julien (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric ayant pouvoir de Mme VEILLARD Carole (excusé), Mme TAPIN Martine (excusée), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure ayant pouvoir de Mme TAPIN Martine, M. ROUFFIAT Bruno, M. LASSALLE Jean-Claude.

COOPERATION INTERNATIONALE :

Pologne

Programme et plan de financement 2020

Le Parc est engagé pour la troisième année aux côtés du Pôle Haute Lande Armagnac et de la Forêt d'Art Contemporain dans une coopération touristique et artistique avec le territoire de la forêt de Knynszyn dans la Voïvodie de Podlachie en Pologne.

Notre projet commun est d'implanter des œuvres d'art dans lesquelles des randonneurs, des amateurs d'art, des naturalistes ou des contemplatifs pourront passer une nuit.

Cette dernière année sera tout particulièrement dédiée aux échanges franco-polonais portant sur la mise en tourisme des futures Escales ainsi que sur l'organisation d'un événement de présentation de la première d'entre elles, projetée à Pissos.

La participation du Parc se décline selon le programme et le plan de financement suivants :

COUT		FINANCEMENT	
Ingénierie de coordination du projet :	898.83 €	LEADER :	431.44 €
		Autofinancement Parc :	467.39 €
Total :	898.83 €	Total :	898.83 €
Séminaire de coopération / 04/20 Déplacement en Pologne Frais de déplacements :	600.00 €	LEADER :	5 839.31 €
		Autofinancement Parc :	7 274.25 €
Séminaire de coopération / 10/20 Accueil de la délégation polonaise Hébergement, transport et Restauration :	3 090.00 €		

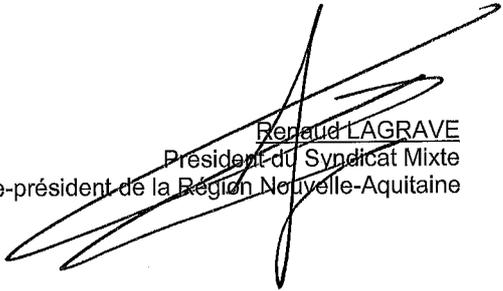
PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 20 janvier 2020**
A SABRES (40) **Délibération n° 20**

Evénement de restitution :			
Frais artistiques et de Communication :	2 000.00 €		
Ingénierie de suivi :	7 423.56 €		
Total :	13 113.56 €	Total :	13 113.56 €
Total :	14 012.39 €	Total :	14 012.39 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** le programme et son plan de financement.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 janvier 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine